

Déclaration du CSEC de l'UES SFR du 30/04/20

« Avant de poursuivre la présentation de la note d'information transmise aux Elus le 2 avril 2020, le CSEC entend mettre en exergue le manque d'efficacité de la consultation menée jusqu'à ce jour.

Notre Direction a fait le choix de porter à la consultation de la seule Instance centrale de l'UES le projet de recours à l'activité partielle qui concerne plus de 2000 salariés, rattachés à des établissements différents, relevant de directions multiples et exerçant des métiers spécifiques, et cela 15 jours après sa mise en œuvre.

Dès l'annonce faite aux salariés de leur placement individuel au chômage partiel, l'ensemble de la Représentation du Personnel a fait part de son incompréhension et de son opposition à un recours, pour les salariés de l'UES à ce dispositif de solidarité en raison de l'effet d'aubaine qu'il présentait pour les actionnaires.

De surcroît, les Elus ont attiré l'attention de l'entreprise sur le caractère illicite de l'individualisation de l'activité partielle et donc des suspensions arbitraires des contrats de travail qui ont été faites.

Les Elus ont donc analysé en détail la note d'information transmise afin de comprendre le cadre juridique dans lequel s'inscrit ce projet ainsi que les critères ayant servi à la Direction pour décider quel salarié serait placé de manière contrainte en chômage partiel.

La lecture approfondie du document n'a pas permis de comprendre les choix opérés par notre Direction. Cette incompréhension a justifié l'envoi par notre Instance de plus de 170 questions.

Ces questions restent ce jour sans réponse, or seule ces réponses permettraient au CSEC de comprendre métier par métier les raisons qui ont justifié le recours au chômage partiel et les indicateurs qui ont permis de déterminer quels salariés devaient poursuivre l'activité et quels salariés seraient placés au chômage partiel alors même qu'ils appartiennent à la même équipe....

L'addendum de 2 pages envoyé aux Elus pour les informer de la remise au travail de 416 salariés des fonctions support, sans autre explication, a renforcé le flou et l'opportunisme qu'il y avait autour de cette décision.

Cette décision supplémentaire sur la question de l'activité partielle laisse un goût de marchandage au plus haut niveau. En effet, soit l'entreprise bénéficiait du dispositif de chômage partiel de plein droit et à ce titre les plus hautes Autorités devaient s'incliner sur la demande de SFR, soit l'entreprise ne pouvait en bénéficier et l'Etat a fait alors une dernière tentative de limitation de l'effet d'aubaine sans y parvenir.

Le CSEC est réuni ce jour pour la poursuite de la présentation de la note d'information. Il a fallu plus de 5 réunions pour simplement présenter cette décision et non l'expliquer.

Les Elus attendent aujourd'hui des réponses à leurs questions surtout en ce qui concerne la « sélection des salariés » qui a dénaturé le dispositif d'activité partielle qui rappelons-le doit être collectif pour éviter l'arbitraire et surtout l'aubaine.

Les Elus espèrent que la présence de Monsieur Dreyfuss à cette réunion va permettre de lever les incertitudes. »